

3. La culture, c'est à la fois les pratiques en amateur et la création artistique professionnelle, la vie associative et les industries culturelles. Faut-il ou non privilégier l'un de ces aspects ?

Il s'agit de trouver un équilibre que l'accompagnement du secteur artistique de ces dernières années par l'action publique a quelque peu gommé. Redonner toute sa valeur aux pratiques amateurs, en continuant à soutenir la création et favoriser un mode de production qui évite la concentration tout en accompagnant les industries culturelles bouleversées par le numérique. Un challenge que j'ai appelé le deuxième acte de l'exception culturelle. Pourquoi cela? Dans l'idéal d'émancipation personnelle libre, la culture et l'art restent une dimension qui échappe à la seule éducation. Il s'agit ici de reconnaissance de la valeur de chacun et non seulement d'apprentissage. C'est là que réside la valeur persistante de l'éducation populaire. C'est là la validité de Jean Zay, de Vilar ou de Jean Dasté.

C'est là aussi, dans l'éducation (s'éduquer, non pas être éduqué) populaire, la reconnaissance de la légitimité de l'expérimentation directe de la culture et de l'art: des pratiques en amateur, non avec l'illusion que tout le monde serait potentiellement artiste, mais parce que la vie esthétique, le regard poétique — comme la vie politique — appartiennent à tous.

4. Le développement de l'éducation artistique et culturelle à l'école est considéré unanimement comme une nécessité. Est-ce l'outil premier d'une politique ?

Comme je viens de l'indiquer, c'est le premier engagement que je prends. Il n'y a pas d'éducation sans éducation artistique. Je l'ai souligné à Orléans le 16 février 2012 en évoquant l'action de Jean Zay qui était ministre de l'Education et des Beaux-Arts. Oui, nous avons besoin de ce « goût de l'action », de « l'exaltante admiration des belles œuvres ». Chaque élève doit y avoir accès, quel que soit son milieu social, le quartier, la commune où il vit, son degré et sa filière d'enseignement. Et c'est pourquoi je lancerai un grand plan pour l'éducation artistique.

Je développerai aussi la culture scientifique, qui ne doit pas être un élément de sélection, mais une culture de l'expérience, de la recherche, de l'observation, de la créativité. Et, de la même façon, le sport doit être regardé comme une discipline, comme une façon, aussi, de s'épanouir, de connaître son corps et de faire en sorte, là encore, de pouvoir équilibrer les activités sportives et les activités intellectuelles — si tant est que le sport n'exige pas, aussi, une conception intelligente de son exercice. C'est pourquoi je veux cette éducation globale, qui mêle tous les aspects de la formation, du savoir, de la connaissance, de la culture, de la civilité et du sport.

5.Les collectivités territoriales sont aujourd'hui les premiers financeurs de politiques culturelles publiques. Comment envisagez-vous l'avenir de la décentralisation culturelle et la coopération entre les collectivités et l'Etat ?

Je me suis clairement engagé sur une nouvelle loi de décentralisation. Cette loi contiendra une dimension culturelle. La mobilisation a été forte parmi les élus locaux comme parmi les professionnels pour préserver la clause de compétence générale dont la suppression était prévu dans la loi de décembre 2010 écrite. Aussi, avec la part très importante des financements des collectivités locales dans la dépense publique pour la culture, il faut aujourd'hui établir un réel dialogue équitable entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel créé par Catherine Trautmann et réactivé en 2008 à la demande de la FNCC et des associations d'élus par Christine Albanel doit être l'instance de réflexion et de prise de décision entre Etat et Collectivités. Elle doit être co-présidée par les l'Etat et les Collectivités.

Il s'agit aujourd'hui de clarifier les compétences dans tous les domaines d'intervention publique et cela ne s'oppose pas à la préservation de la clause de compétence général qui permets à tous les niveaux de Collectivités territoriales d'intervenir, qui enrichit les projets par cette implication multiple (et pas seulement financièrement), qui rend plus pérenne l'action et procure une totale indépendance aux porteurs de projets (artistes comme acteurs culturelles).

6.Nous vivons une profonde crise économique et financière. Dans ce contexte, comment justifier la dépense publique nationale en faveur de la culture ? Quelles seraient vos orientations budgétaires ?

J'ai dit au Bis de Nantes tout comme lors de la soirée Génération-Création au Cirque d'hiver que, même en temps de crise, il ne fallait pas succomber à la tentation de réduire les budgets consacrés à la culture. Bien au contraire, il faut privilégier cette dimension essentielle. Dans un contexte d'extrême prudence dans la dépense publique, je me suis donc engagé à préserver le budget consacré à la culture.

7.Patrimoine. Quel avenir réservez-vous au patrimoine bâti protégé au moment où l'Etat et les collectivités territoriales s'en dégagent ?

Nous assistons, depuis plusieurs années, à un désengagement de l'Etat en ce domaine, et les collectivités, qui doivent faire face à de récents transferts de missions non intégralement compensés, ne peuvent répondre à tous les besoins, d'autant plus qu'elles ont elles-mêmes, vous le savez, la charge de près de 44% des monuments historiques français.

Dans ces conditions, comment assurer, tant sur le plan technique que financier, la conservation d'un patrimoine confronté à des besoins de plus en plus urgents et de plus en plus nombreux ? Le budget du patrimoine ne représente pas à mes yeux une servitude. Le Patrimoine historique monumental constitue une véritable richesse pour la Nation et ces lieux de mémoire fondent l'unité et l'histoire collective du pays.

Ce sont des gouvernements de gauche qui, par deux fois, ont augmenté significativement les crédits du patrimoine monumental : la première fois alors que Jack Lang était ministre de la culture, et la seconde lorsque Catherine Trautmann, puis Catherine Tasca occupaient ces fonctions, alors que ces crédits avaient été sévèrement réduits par l'actuelle majorité. J'ai donc pris l'engagement de relancer un grand programme de restauration, d'abord en revenant sur les coupes effectuées sur des programmes pourtant annoncés à grand renfort de publicité, puis en remettant à niveau les crédits de restauration, par une compensation progressive de l'érosion, en euros constants, due à l'augmentation du coût des travaux dans ce domaine depuis le milieu des années 1990. Je reviendrai, à cette fin, sur certains « grands projets », comme la Maison de l'histoire de France, qui mobilisent des crédits qui font cruellement défaut aux missions de base du ministère de la culture.

Par ailleurs, je veillerai à ce que le riche patrimoine monumental de l'Etat retrouve une fonction d'accueil et de pédagogie digne de sa qualité. Mais plus largement, c'est l'ensemble du patrimoine monumental français que je souhaite voir s'ouvrir plus largement. Les Français ont soif de monuments ; en témoignent la vitalité des associations comme la mobilisation des visiteurs pendant les journées européennes du patrimoine. Cette aspiration doit être encouragée et accompagnée.

Enfin, je souhaite que les liens existants entre culture et tourisme soient refondés sur des bases qui ne soient pas que mercantiles, comme le laisse trop penser le dernier protocole tourisme-culture. L'indispensable qualité de l'accueil, en matière de restauration alimentaire ou d'hébergement, par exemple, ne doit en aucun cas faire oublier la primauté de la transmission du patrimoine monumental, et du message historique et culturel qu'il doit porter.

La culture est un tout, dans lequel le patrimoine monumental occupe une place historique et capitale. Ce patrimoine, dont la France peut à juste titre s'enorgueillir, est, plus qu'un capital, l'un des trésors de la Nation. Je m'appliquerai à sa préservation et à sa mise en valeur, dans ses diverses composantes, publiques et privées.

8.Cinéma. Face à l'émergence du "hors-film" permise par la mutation numérique, comment appréhender la probable transformation des écrans de cinéma en simples écrans aptes à diffuser des contenus non exclusivement cinématographiques (sport, spectacle vivant...) ?

Je crois qu'il serait dangereux de réduire le support écran à sa seule fonction cinématographique. A l'inverse il n'est plus possible aujourd'hui de réduire le film aux salles de cinéma lorsque l'on sait que l'audience d'un film est très supérieure lors d'une diffusion à la télévision que pendant son exploitation en salle.

Que des salles de cinéma projettent des pièces de théâtre, des concerts, des opéras ou des retransmissions sportives ne me choque pas.

Ce qui est en jeu, c'est la qualité de ce qui est proposé au public. Les services culturels des collectivités comme ceux de l'Etat doivent y veiller et y aider.

9.Livre et lecture publique. La pratique de la lecture est en déclin constant puis 20 ans. La librairie indépendante est menacée. Le numérique bouleverse l'ensemble de la chaîne du livre. Le droit d'auteur peine à s'adapter dans l'univers numérique. Dans ce contexte, comment envisagez-vous l'action de l'Etat en faveur du livre et de la lecture publique ?

Il est vrai que les nouvelles pratiques culturelles induites par la révolution numérique se développent au détriment des pratiques plus anciennes. Le livre, la presse, qui sont restés longtemps à l'écart, sont particulièrement touchés.

Le livre doit donc accélérer sa mutation et l'Etat doit l'y aider.

Je souhaite étendre les missions du Centre national du livre pour lui permettre de soutenir le réseau des librairies indépendantes et pour accélérer la numérisation des fonds.

Je prendrai également, dans l'acte II de l'exception culturelle, toutes les dispositions nécessaires pour garantir le droit d'auteur et assurer un partage équitable des revenus entre auteurs, éditeurs et distributeurs.

Par ailleurs, c'est la lecture sous toutes ses formes qu'il convient de promouvoir, d'encourager. Cela se joue dès l'école primaire par un apprentissage dynamique et motivant pour les jeunes élèves. Il ne peut y avoir de lecture sans plaisir et cela dès l'initiation. C'est le rôle fondamental de l'école et j'y porterai toute mon attention.

10.Agenda21 /développement durable. Les grands textes de référence actuels que sont la Charte pour la diversité de l'Unesco, la déclaration de Fribourg sur les droits culturels et l'Agenda 21 de la culture modifient-ils votre approche des politiques culturelles publiques ?

Tous ces grands textes reconnaissent, dans leurs principes, l'impérieuse nécessité de préserver et de développer la diversité des cultures et des formes de création.

La seule façon d'y réussir, c'est d'exclure les œuvres culturelles du champ et des règles du marché et de la concurrence. C'est ce qu'on appelle l'exception culturelle.

Or, celle-ci est sans cesse remise en cause dans les négociations internationales, au sein même des institutions européennes. Je m'attacherai donc à la faire pleinement reconnaître au plan européen comme au plan mondial et je veillerai à ce que toutes les conséquences en soient tirées afin que cesse le grand écart qui persiste et même s'accroît entre les généreuses déclarations de principe et les règles juridiques régissant la production, la circulation et la diffusion des œuvres.

11.Culture et numérique. Comment voyez-vous l'évolution des politiques culturelles face à la mutation des pratiques sous l'effet de la révolution numérique ?

Le numérique est une véritable révolution. Il modifie profondément les façons de créer, de produire, de diffuser, de communiquer. Il modifie, en conséquence, les pratiques culturelles comme le montrent sans conteste les excellentes études conduites par les services du ministère de la culture. Il favorise, bien entendu, les nouvelles au détriment des plus anciennes.

C'est une donnée incontournable. C'est un risque, mais c'est aussi une chance à saisir. Tout le monde, ou presque, le dit et pourtant trop peu a été fait en ce sens.

Le numérique doit, notamment, redonner un nouvel élan à la démocratisation culturelle. Une ambition aujourd'hui contestée dans son principe même au prétexte que les résultats obtenus depuis 30 ans sont insuffisants. Une ambition à laquelle je n'entends pas renoncer en utilisant tous les possibilités nouvelles d'accéder aux œuvres.

Le numérique ne modifie donc pas les objectifs d'une politique culturelle. Il en renouvelle cependant les moyens de sa mise en œuvre et oblige à repenser les systèmes de protection des droits des créateurs.

12. Culture scientifique. A l'heure où une véritable culture scientifique, sans cesse actualisée, semble nécessaire pour adopter ou émettre des points de vue raisonnés, quelle place doit-elle prendre dans l'action culturelle de l'Etat ?

J'ai beaucoup aimé le texte d'Etienne Klein lu lors de la soirée génération-Création. Il y dénonce les attitudes extrémistes qui font de la science, soit la seule réponse à tous nos problèmes soit, au contraire, la source de tous nos maux. Face à ces deux impasses, il en appelle à une attitude raisonnée, à une approche réellement scientifique de la question, c'est-à-dire au développement d'une véritable culture scientifique. Aujourd'hui, la politique culturelle se doit donc d'intégrer une dimension scientifique.

Je regrette que, ces derniers temps, les moyens accordés à nos grands musées scientifiques — je pense tout particulièrement à la Cité de sciences ou au Muséum d'histoire naturelle — aient été à ce point réduits.

Je demanderai aux ministres compétents de redonner à ces établissements ambition et moyens d'action.

13. Relations internationales et francophonie. Riche d'un patrimoine dense et d'une création vivace que ses politiques culturelles successives ont su préserver, la France a-t-elle une responsabilité particulière vis-à-vis de l'Europe et du monde ?

Oui la France a une responsabilité particulière vis-à-vis de l'Europe et du monde. Elle la tient de son passé, mais aussi d'avoir su préserver dans tous les domaines une création riche et diversifiée. Mais elle doit assumer cette responsabilité sans esprit de suffisance. Nous avons des responsabilités, mais nous n'avons pas de leçons à donner.

C'est dans cet esprit que je souhaite relancer une politique de la francophonie trop oublier ces dernières années. Je veux également faire évoluer nos instituts culturels en développant leur dimension européenne en accord avec les pays de l'Union.

C'est dans cet esprit, toujours, que je reprendrai les discussions pour que l'exception culturelle soit partout reconnue au service de la diversité, au service de toutes les cultures, en trouvant pour cela des terrains où nos partenaires européens trouvent aussi leur intérêt.

— / —

14. Musiques actuelles. Les lieux de diffusion des musiques actuelles sont depuis des années en grande fragilité. Quelles décisions pourraient

favoriser, selon vous, les conditions d'une réelle reconnaissance de ce secteur ?

Il faut effectivement conforter ces lieux de diffusion importants notamment pour tous les jeunes musiciens. Le secteur me semble institutionnellement reconnu. Mais il manque de moyens. Ce sera l'un des objets de la réorientation du centre national de la musique. Cette réforme devra tout particulièrement proposer de nouvelles clés de répartition des ressources en prenant davantage en considération les musiques vivantes et les musiques actuelles.

15. Quelle serait votre première décision en matière de politique culturelle ?

Ma première décision sera évidemment de nommer un ministre en charge de la culture. Un ministre qui aura pour feuille de route de redonner une ambition à son ministère affaibli par dix ans de mauvais traitements, d'adapter les politiques de soutien à la création aux enjeux de la révolution numérique ambition de ce que j'appelle l'acte II de l'exception culturelle, de trouver avec les collectivités territoriales un mode de collaboration apaisé et efficace, de conduire, avec les autres ministères concernés, un grand plan d'éducation artistique et culturelle afin que la culture pour tous ne soit pas seulement un slogan mais devienne de plus en plus réalité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.



François HOLLANDE